MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat : PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire

Type de contrat : REGIE COMMUNALE DE TROUILLAS

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la **Régie Communale de Trouillas** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la **Régie Communale de Trouillas**
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR76 1007 1660 0000 0020 0827 967

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER
Nom et prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER
Nom : REGIE COMMUNALE DE TROUILLAS
Adresse : Avenue des Albères
Code postal : 66300
Ville : TROUILLAS
Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement :
Paiement récurrent/répétitif
Paiement ponctuel

Signé à

Le

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE **(SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME LE CAS ECHEANT)** :
Nom du tiers débiteur :

Rappel : En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la **Régie Communale de Trouillas**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la **Régie Communale de Trouillas**.

Données à caractère personnel :
Le 25 mai 2018, le règlement de l'Union Européenne 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la Protection des Données dit « RGPD » abrogeant la directive européenne 95/46/CE et la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés) est entré en vigueur.
Aussi, nous vous informons que les informations collectées servent à procéder à la création et à la gestion du dossier d'inscription à la garderie municipale périscolaire, qu'elles seront traitées par les personnes dûment habilitées et qu'elles seront conservées pendant 1 an. Par ailleurs, vous avez le droit d'accès, de modification, d'opposition et de suppression des données vous concernant. Il suffit pour cela d'adresser un courrier muni de votre identité à l'adresse mail suivante : dpo.ccaspres@lg-partenaires.fr ou à l'adresse postale suivante : Mairie de TROUILLAS, à l'attention du DPO, Avenue des Albères 66300 TROUILLAS.